

Habilitation électrique Niveau B1-B2-BR-BC

Obligations réglementaires :

Code du travail Art. R.4544-9 Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Code du travail Art. R. 4544-10 Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

« Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation **théorique et pratique** qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

« L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'**article R. 4544-3**. »

« L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Décret 2010-1118 DU 22 septembre 2010 : Impose à l'employeur de mettre en œuvre les mesures de prévention de façon à supprimer ou à défaut à réduire autant qu'il est possible le risque d'origine électrique.

Objectifs de la formation :

Procéder à la réalisation de travaux, d'interventions, de consignations ou à la réalisation d'opérations spéciales d'ordre électrique en basse tension dans le respect des prescriptions de la NFC 18-510.

Prérequis : Personnel électricien. Il est nécessaire de disposer d'un diplôme dans les métiers de l'électricité ou de disposer d'une expérience professionnelle d'électricien avérée.

Public concerné : Toute personne ayant à réaliser des travaux d'intervention, de consignation ou à la réalisation d'opérations spéciales (création d'installations électriques, câblage platines, dépannage....)

Durée de la formation : 21 heures soit 3 journées

Validité : La périodicité suggérée est de 3 ans. Une vérification annuelle des niveaux d'habilitation est recommandée.

Qualité des formateurs :

Formateur électricien professionnel réalisant des travaux d'électricité dans les bâtiments, sur les chantiers.

Méthode pédagogique :

Méthode active (alternance théorie et pratique)

Moyens pédagogiques :

Utilisation de photos, présentation de situations de travail puis de situations d'accidents, de films de l'INRS, de documents papiers, de supports informatiques, PowerPoint... travaux pratique sur chantier ou dans un atelier.

Chaque stagiaire devra disposer de ses EPI : Gants isolants et écran facial de protection (visière de sécurité)

Évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

QCM diagnostic, QCM en fin de formation permettant au formateur de donner l'avis d'habilitation pour l'employeur.

Taux de réussite :

99.00 %

Programme de la formation :

- L'habilitation électrique, le cadre réglementaire, NFC 18-510
- Les effets du courant électrique sur le corps
- Les différents types d'accidents électriques
- La protection intégrée à la conception des installations
- L'évaluation et la prévention des risques électriques
- Les différents domaines de tension, les ouvrages et installations
- Les zones d'environnement
- Les différents acteurs : rôle, autorisations et attestations, (consignation, surveillant...)
- La réalisation de travaux hors tension en BT
- La réalisation d'une consignation en BT / VAT (mission et responsabilité du chargé de consignation)
- Réaliser des travaux au voisinage des pièces nues sous tension BT
- Les interventions d'entretien et de dépannage
- Assurer la sécurité lors d'opération de mesurage
- Les équipements de protection (EPI électricien)
- L'outillage électrique et les outils isolés
- Les accidents électriques
- Les incendies d'origines électriques

Pratique : exercices pratiques en Réel. Travaux pratique sur chantier ou dans un atelier.

Chaque stagiaire devra disposer de ses EPI : Gants isolants et écran facial de protection (visière de sécurité)

Livrable :

Livret de la prescription

Délivrance Attestation de compétences permettant à l'employeur d'habiliter le salarié sur le niveau passé

Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous organisons les formations dans des salles adaptées à cette formation. (Espace, wifi, accès aux personnes en situation de handicap).

Théorie en distanciel

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 09 53 04 83 37

Par mail : contact@securiplus.info

Réservation par mon compte formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr

Recherchez SECURI ST MALO

Sur notre site internet : www.securiplus.info

Délai à respecter : 1 mois

Tarifs :

Coût forfaitaire groupe : 2100.00 € net de taxes

Métiers concernés par l'habilitation B1 B2 BR BC	
Agent, technicien de maintenance ou SAV, automatique, ascensoriste, électromécanicien, électricien du bâtiment, responsable de chantier de travaux électrique	Réaliser des travaux sur les installations électriques Effectuer des réparations, des dépannages d'équipements, d'appareillages installés sur une installation électrique Procéder à la mise hors tension (consignation)